

Antoine Moreau

Exposition mode d'emploi n°6.6

1/ Bonjour et bienvenue dans la galerie des lycées Borde Basse.

2/ Vous voyez exposées les copies des œuvres réalisées par des élèves de collèges de Alban, Brassac, Carmaux, Dourgne et Labruguière lors des expositions mode d'emploi n°6 qui ont eu lieu à :

- Alban,
- Brassac,
- Carmaux,
- Dourgne,
- Labruguière

(Vous pouvez les voir ici aussi :
<http://antoinemoreau.org/index.php?cat=expo6>)



3/ Regardez ! (Prenez votre temps)

4/ Vous avez à votre disposition :

des tables
des chaises
des feuilles de papiers
des crayons
de la colle
des ordinateurs
des logiciels libres
un scanner
une imprimante.



5/ Choisissez une œuvre exposée s'il vous plaît.
C'est une copyleft d'une œuvre originale.

6/ Le copyleft offre quatre libertés à la création :

- a/ liberté d'accès
- b/ liberté de copie
- c/ liberté de diffusion
- d/ liberté de transformation des œuvres.



7/ Ces quatre libertés sont garanties par la Licence Art Libre : une œuvre libre demeure libre. On ne copyright pas le copyleft. Ce qui est ouvert reste ouvert.

8/ N'hésitez pas à lire la Licence Art Libre pour savoir les droits que vous offrez et ceux qui vous sont offerts avec le copyleft. <http://artlibre.org>

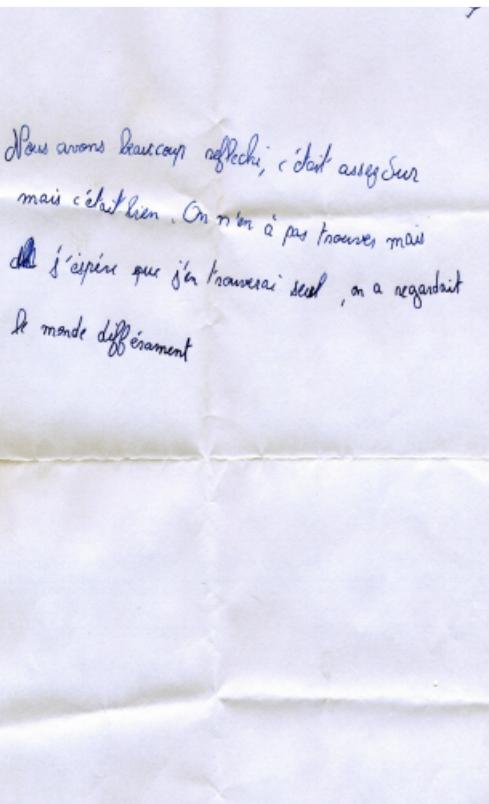
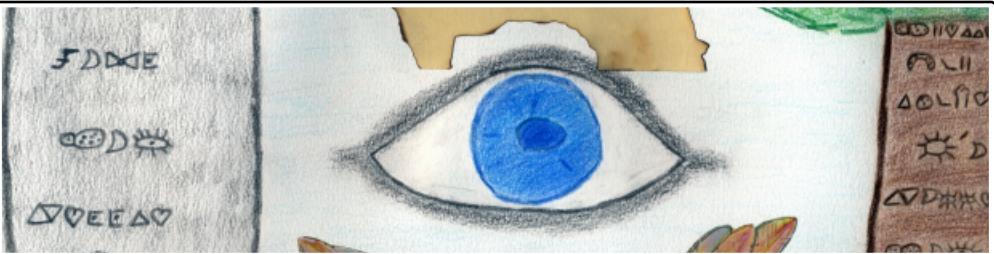
9/ Maintenant

Inspirez, respirez,

inspirez-vous de l'oeuvre choisie pour en refaire une autre à nouveau

inspirez-vous de ce qui est raconté pour écrire à nouveau une histoire

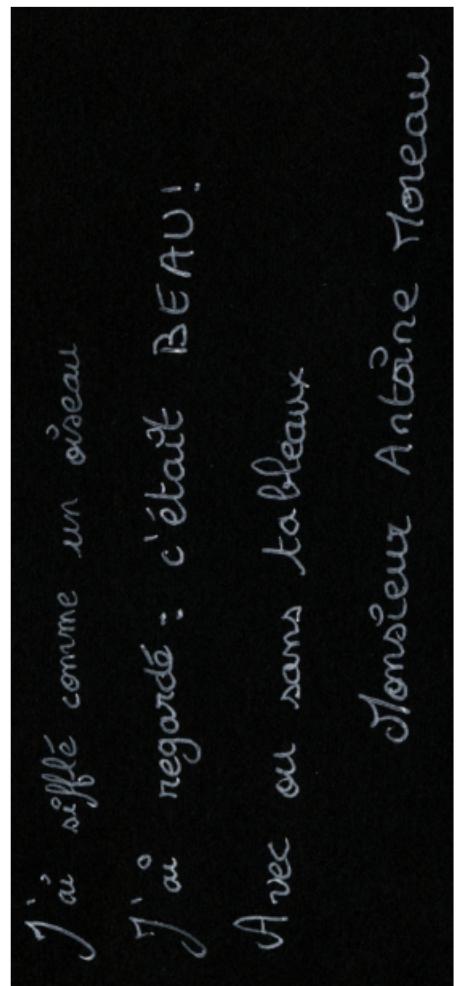
inspirez-vous de ce qui est dessiné pour faire une image à votre tour.



10/ Vous Respirez,

Observez, Créez,
Scannez, Imprimez,
Copiez, Diffusez,
Formez, Transformez.

Si ça vous chante.



11/ N'oubliez pas de mettre la mention copyleft :

[Votre nom, titre, date et le nom de l'auteur de l'oeuvre initiale].

Copyleft : cette oeuvre est libre, vous pouvez la copier, la

diffuser et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre

<http://www.artlibre.org>



Vous avez des mentions copyleft à votre portée pour coller au dos de votre création si besoin.

12/ Une fois fait (si ça vous plaît) (s'il vous plaît) :

a/ Remettez l'oeuvre dont vous vous êtes inspiré au mur.

b/ Numérisez votre création avec le scanner.

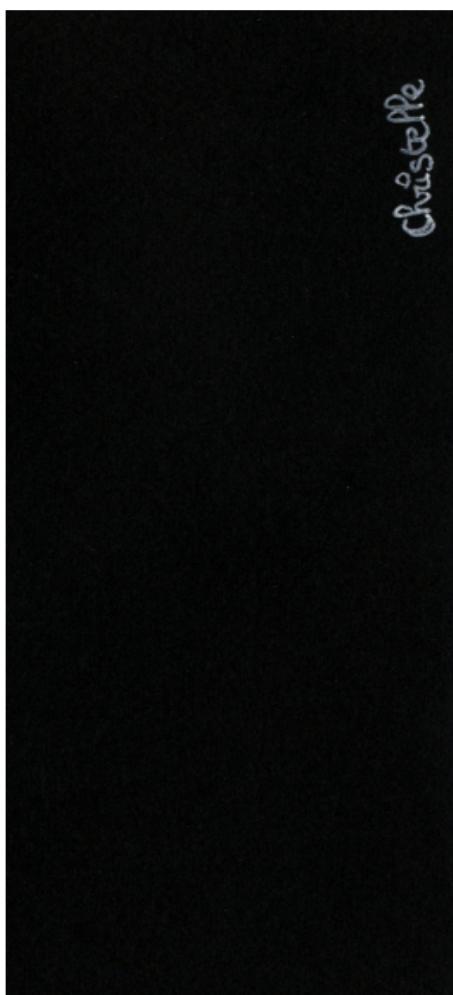
c/ Imprimez-la pour en avoir une copie en double.

d/ Envoyez le fichier numérique dans la galerie en ligne de l'exposition mode d'emploi n°6.6

<http://antoinemoreau.org/g/category.php?cat=50&expand=all>

Login : Borde.

Mot de passe : Basse



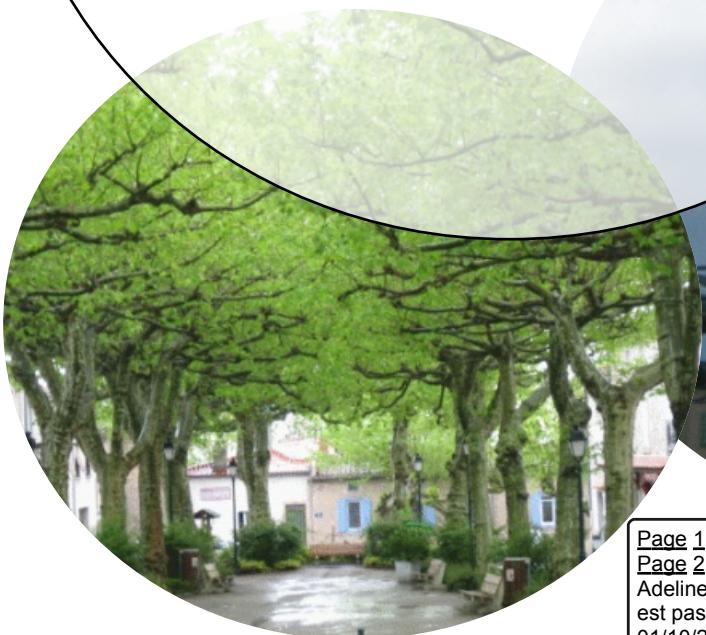
13/ Échangez votre oeuvre avec celle de quelqu'un d'autre.
Vendez-la ! (l'original ou sa copie imprimée).
Emportez-la, chez vous, exposez-la.





14/ Un jour prochain,
vous irez
(peut-être)
faire un tour à
Alban,
Brassac,
Carmaux,
Dourgne,
Labruguière
avec le mode d'emploi d'exposition
(n° 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5)
pour voir
(et trouver des peintures)
(peut-être)
(qui sait ?).

15/ Au revoir !



Antoine Moreau, Exposition mode d'emploi n° 6.6,
rédigé pour l'exposition à la galerie des Lycées de
la Borde Basse à Castres, du 22 janvier au 14
mars 2008
Suite et poursuite des expositions mode d'emploi
n° 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 réalisées avec le LAIT
(Laboratoire Artistique International du Tarn)
<http://antoinemoreau.org/index.php?cat=exp06>
<http://www.lycee-borde-basse.com>



Page 1 : Photos : Soraya Azouz, "sans titre", 06/12/2007.
Page 2 : Dessins : "Le n° imaginaire d'Antoine Moreau", Élodie Blanc & Adeline Bousquet, 24/10/2006 ; "Sans titre", Kevin Ricollet, non daté ; "Ben est passé par là", Christelle Burgos, 14/06/2006 ; "Sans titre", Morgane Six, 01/10/2007.
Page 3 : Dessins : "Arbre de la Place Castelnau", William Rouanet, 08/06/2006 ; "Ben est passé par là", Christelle Burgos, 14/06/2006 ; "Sans titre", Laura Ghrenassia, non daté.
Page 4 : Photos : "Fresque de Nicolaï Greschny, église d'Alban" ; "Place de Castelnau, Brassac" ; "Place Jean Jaurès, Carmaux" ; "Place de l'Europe, Labruguière" ; "Place des promenades, Dourgne" ; Antoine Moreau, /05/2006.
Copyleft : ce mode d'emploi, ces dessins et ces photographies sont libres, vous pouvez les copier, les diffuser et les modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>